



MAIRIE  
DE  
**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**  
12230

ARRÊTE N° V 2022-35

PORTANT RÉGLEMENTATION  
DE STATIONNEMENT

PARKING SITUÉ  
ENTRE LE 18 ET LE 24 ROUTE DE TRÈVES

Nous, Lysiane TENDIL  
Maire de SAINT JEAN DU BRUEL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route et notamment des articles R 44 et R 225,

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande de l'association VELO CLUB MT AIGOUAL PAYS VIGANAIS, en vue d'organiser le Cycl' Aigoual Région Occitanie qui se tiendra du samedi 09 juillet 2022 de 9h00 à 15h00,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement sur le parking route de Trèves afin de mettre en place un ravitaillement pour le Cycl' Aigoual Région Occitanie qui se tiendra du samedi 09 juillet 2022 de 9h00 à 15h00,

#### ARRETONS

**ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit sur le parking situé entre le 18 et le 24 route de Trèves le samedi 09 juillet 2022 de 10h00 à 14h00.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté est valable samedi 09 juillet 2022 de 10h00 à 14h00.

**ARTICLE 3 :** L'association VELO CLUB MT AIGOUAL PAYS VIGANAIS se chargera de mettre en place les panneaux de signalisation (panneaux travaux..., balisage, ...). Ils devront également assurer la sécurité de tous les usagers (véhicules et piétons, ...).

**ARTICLE 4 :** La chaussée et ses abords seront restitués en l'état conformément à l'existant.

**ARTICLE 5 :** La gêne occasionnée devra être réduite au maximum.

**ARTICLE 6 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**ARTICLE 7 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Madame le Maire de St Jean du Bruel sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Jean du Bruel, le 07/07/2022.



Le Maire,  
TENDIL Lysiane